



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Monsieur le Maire de Plappeville  
14, rue Paul Ferry  
57050 PLAPPEVILLE

Dossier suivi par : Chantal BICHLER

Tél. : 03 87 34 33 27

Fax : 03 87 34 33 23

Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr

Réf. : CBI

Objet : Dossier de déclaration concernant le  
franchissement du ruisseau de Bonne Fontaine  
rue du Breuil Accord immédiat

Metz, le 23 février 2016

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ la pose d'un ouvrage cadre sur le ruisseau de Bonne Fontaine, rue du Breuil, pour l'accès à la crèche, sur la commune de Plappeville.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **19 février 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00057**
- Dossier réalisé par : **BEPG - Villers-les-Nancy**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Copie pour information à

- BEPG
- ONEMA